

AIDE MEMOIRE¹ Contrats aidés 2021

Contrats aidés	Eligibilité Public	Employeurs éligibles	Prise en charge	Temps de travail hebdo prise en compte par l'aide		Durée du versement de l'aide		Prescripteurs ²	Financier
				Min	Max	Si CDD	Si CDI		
CIE pour les bénéficiaires du RSA (CIE BRSA)	Bénéficiaire du RSA , tout âge, tout niveau de qualification, inscrits ou non au P.E.	Privé (marchand uniquement)	<u>88% du montant forfaitaire du RSA</u>	20H00	30H00	6 mois	12 mois	P.E.	Département
Contrat initiative emploi (CIE Jeunes)	Personne éloignée de l'emploi âgées de moins de 26 ans, et de moins de 31 ans si présentant un handicap , non bénéficiaire du RSA	Privé (marchand uniquement)	47% du SMIC brut Mensuel	20H00	30H00	6 mois	12 mois	ML/ P.E / CAP EMPLOI	Etat
Emplois Francs (EF/ EF+)	EF : Uniquement QPV , plus de 26 ans, tout niveau de qualification, inscrit au PE, non bénéficiaire du RSA	Privé (marchand et non marchand)	15 000€ max si CDI / 5 000€ max si CDD	Selon code du travail	35H00	Au moins 6 mois et jusqu'à 24 mois	36 mois	P.E.	Etat
	EF + : Uniquement QPV , Jeunes de moins de 26 ans, inscrit ML ou PE, non bénéficiaire du RSA (Contrat de travail conclu entre le 15 octobre 2020 et le 31 mars 2021)		17 000€ max si CDI / 8 000€ max si CDD						

1 Description non exhaustive

2 Possibilité néanmoins de proposer un contrat aidé à un employeur sans être prescripteur

3 Les associations peuvent bénéficier à la fois de l'EF et du PEC. Il est d'ailleurs possible de signer un EF après un PEC pour la même personne (respectant les conditions d'éligibilité à l'EF) et la même association. Cette possibilité fait alors l'objet d'une mesure dérogatoire quant à la présence du salarié dans la structure au cours des 6 derniers mois.

Contrats aidés	Eligibilité Public	Employeurs éligibles	Prise en charge	Temps de travail hebdo prise en compte par l'aide	Durée du versement de l'aide		Prescripteurs ²	Financeur
					Initial	Renouvellement		
Parcours Emploi Compétences (PEC jeune)	Personne éloignée de l'emploi âgées de moins de 26 ans, et de moins de 31 ans si présentant un handicap	Non marchand : Collectivités et associations ³	65 % du SMIC Brut mensuel 80% si QPV	20H00	6 à 12 mois	6 à 12 mois	ML / P.E. / CAP EMPLOI	Etat

Aides spécifiques jeunes

Aides (plan de relance)	Eligibilité Public	Employeurs éligibles	Montant de l'aide	Période de validité
Alternance (Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)	Candidats de 16 à 29 ans révolus préparant un diplôme CAP jusqu'au MASTER (niveau 7)	Entreprise de – de 250 salariés sans conditions et entreprises de + de 250 salariés si % de salariés en alternance	5000 € si mineur 8000 € si majeur	Contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021
Aide exceptionnelle à l'embauche	Jeunes de – de 26 ans	Toutes entreprises	CDD d'au moins 3 mois 4 000 euros max pour 1 an à temps plein	Contrat conclu entre août 2020 et le 31 Mars 2021

1 Description non exhaustive

2 Possibilité néanmoins de proposer un contrat aidé à un employeur sans être prescripteur

3 Les associations peuvent bénéficier à la fois de l'EF et du PEC. Il est d'ailleurs possible de signer un EF après un PEC pour la même personne (respectant les conditions d'éligibilité à l'EF) et la même association. Cette possibilité fait alors l'objet d'une mesure dérogatoire quant à la présence du salarié dans la structure au cours des 6 derniers mois.